

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 8 JUILLET 2019**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 28/07/2019, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Jean-Paul MOREL, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Evelyne GRAS à Bernadette CACALY

Absent : Armand AVEDIAN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

DELIB 2019.07.08.7

OBJET : Convention de partenariat avec la commune de l'Isle d'abeau - Ateliers de coaching emploi mutualisés

Monsieur Jean-Marc PIREAUX, Adjoint délégué à L'Emploi et l'Insertion, rappelle que depuis 2012, les Relais Emploi de L'Isle d'Abeau, Villefontaine et St-Quentin-Fallavier coopèrent pour organiser des actions de coaching emploi auprès des usagers des 3 communes (5 à 8 sessions d'une semaine, selon les années). La commune de L'Isle d'Abeau assure la gestion et l'organisation globale, ainsi que la recherche de financement auprès de la Politique de la Ville. Cette année, des adaptations ont été apportées à cette action, suite aux constats établis par les 3 Relais en 2018.

Au lieu de sessions de plusieurs jours consécutifs, il s'agit désormais d'un programme annuel d'ateliers thématiques de 2 ou 3h, sur un rythme hebdomadaire. Une partie d'entre eux fait intervenir des prestataires spécialisés en coaching. Une autre partie s'appuie sur des partenaires venant présenter gratuitement leurs services : mobilité, formation professionnelle, fonctionnement de l'intérim, fonction publique territoriale...

Les habitants des trois communes ont la possibilité de participer à un ou plusieurs ateliers en fonction de leurs besoins, quelle que soit la commune qui accueille la séance.

Les dépenses prévisionnelles ont été établies à 9 792€ (contre 14 560€ en 2018). L'action a obtenu une subvention CAPI au titre de la Politique de la Ville, d'un montant de 6 000€ pour 2019. La commune de L'Isle d'Abeau assure la très grande partie de la part restante, notamment les frais fixes, et propose simplement une contribution aux deux autres communes, à raison d'une somme forfaitaire de 700,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les modifications en faveur d'un programme de séances thématiques de coaching et d'informations, réparties sur toute l'année selon un rythme hebdomadaire.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention de partenariat avec la commune de l'Isle d'Abeau, qui assure la gestion et l'organisation globale de l'action et de la subvention Politique de la Ville, ainsi que tout document y afférent.
- **APPROUVE** la participation financière aux frais, à raison d'un forfait de sept cents euros (700,00€) pour 2019.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2019.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 08/07/2019

Publication et transmission en sous préfecture le 12 juillet 2019

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20190708-lmc15469-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.